

Martinique



Cultures Fruitières

N°3 - 1er au 31 Mars
2025



Animateurs filières et inter-filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

PRÉVISION SAISONNIÈRE avril - mai - juin 2025

- les pluies devraient être conformes aux normales
- les températures un peu plus élevées.

MARS, UN MOIS SEC ET LÉGÈREMENT PLUS CHAUD.

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



26,8°C

Sur 26°C
attendus



+10h21

Inférieure à
la norme



57,4 mm

Sur 82,3 mm
attendus



15,5 km/h

Sur 15,1 km/h
habituellement

FAITS MARQUANTS

Un déficit de précipitations avec généralement 20 à 50 % de manque par rapport aux normales.

MOUCHE DES FRUITS



- **Pression faible** : faible présence du bioagresseur (6% sur 157 pièges),
- Le risque est faible à moyen pour le mois à venir en raison d'un climat favorable au développement du nuisible (chaud et sec).

CHANCRE CITRIQUE



- **Pression nulle** : pas de nouvelle détection,
- Risque de propagation faible en raison d'un sec et chaud.

GREENING (HLB)



- Pas de nouvelle détection pour ce mois

FOCUS

Pas de focus pour ce mois.





	Mois actuel	Mois précédent	Mars 2024
OBS :	21	296	19
DÉTECTION :	0	1	3
	0%	0%	0%

Évaluation du risque : le mois sec et chaud a présenté un climat défavorable au développement de la bactérie. La pression a été nulle en mars 2025. Le risque de contamination est faible à moyen pour le mois à venir.

Mesures prophylactiques :

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées
- Éviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Éviter les échanges de plants



	Mois actuel	Mois précédent	Mars 2024
OBS :	24	10	20
DÉTECTION :	0	1	0
	0%	10%	0%

Évaluation du risque : les données collectées ce mois ne permettent pas d'évaluer le risque de contamination. Cependant, il faut garder à l'esprit que la maladie est maintenant largement répandue sur le territoire.

Gestion du risque :

- la lutte contre son vecteur, le psylle asiatique des agrumes (*Diaphorina citri*)
- la lutte contre les foyers infectieux via l'abattage des pieds d'agrumes infectés - à savoir que les buis de Chine peuvent être porteurs sains
- l'utilisation de plants sains, issus de pépinières qualifiées.



	Mois actuel	Mois précédent	Mars 2024
OBS :	157	176	172
DÉTECTION :	10	11	8
	6%	6%	5%

Évaluation du risque : il y a eu présence du nuisible sur 10 pièges parmi les 157 observés en ce mois de mars 2025. L'infestation du bioagresseur a été **faible** bien que les conditions météorologiques ont été favorables à son développement. Le risque d'infestation pour le mois à venir est faible à moyen.

Mesures prophylactiques :

- Favoriser ou maintenir un enherbement permanent au sol (cela contribue à la destruction du stade nymphal de ce bio-agresseur qui se déroule au sol);
- Limiter les traitements phytopharmaceutiques qui sont défavorables à la faune utile;
- Ramasser et éliminer les fruits piqués

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

